Règlement Concours Photo

« Panel de Matériaux Bio et Géosourcés peu transformés »

COLLECTIF BIOSOURCES GRAND EST

PROMOTION DES MATÉRIAUX BIO & GÉOSOURCÉS POUR DES BÂTIMENTS DURABLES

Le Collectif Biosourcés Grand Est organise un concours photo interne gratuit, ouvert à tous les amateurs photographes membres du collectif. Le concours a été lancé suite au constat qu'il nous fallait une photographie libre de droit ou en provenance de membres du collectif à utiliser en fond de page de présentation Powerpoint pour remplacer la photographie suivante qui ne représente pas que des matériaux bio et géosourcés :

1. THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « **PANEL DES MATERIAUX BIO ET GEOSOURCES PEU TRANSFORMES** ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustré ce thème.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans, étant membre du Collectif Biosourcés Grand Est. L'adhésion à Envirobat Grand Est –ARCAD LQE fera office de justificatif, elle sera vérifiée à la remise des clichés. La participation du concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du règlement présent, sans possibilité de réclamation quant au résultat.

3. DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

La concours est ouvert jusqu'au **vendredi 30 avril 2021.**

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum, d'un format paysage 13x18 minimum (soit 178mm x 127mm). Formats supérieurs acceptés : 15x21, 15x23, 20x30. Clichés en couleur. La photo ne doit pas être retouchée ni faire l'objet d'un montage par la biais d'un logiciel de photo. Les clichés seront envoyés au format numérique. Si plusieurs photos sont envoyées par un même participant, elles devront être numérotées. Les fichiers photos seront transmis à Lison VEDY par mail au format JPEG en qualité 300 Dpi.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photographies proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent

à ce titre, à ce que les photographies puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication du Collectif Biosourcés Grand Est.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées, s'il y en a ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Il n'y aura pas de jury constitué pour examiner les photographies. Un vote dématérialisé sera organisé, auquel tous les membres du Collectif Biosourcés Grand Est pourront participer.
Les photographies seront jugées sur trois aspects :

La pertinence de la réponse au sujet
- Les choix des matériaux représentés
- La technique et l'intérêt artistique

Les organisateurs : Lison VEDY, Etienne MAIRE, ainsi que les pilotes du groupe de travail Outils de Communication : Benoit LEGOUGE et Jean-Marc GAULARD ; se réservent le droit d'invalider ou annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenues dans le cadre de la participation au concours. Ils se réservent également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Le ou les résultats du vote seront irrévocables et ne seront en aucun cas à justifier.

6. PRIX ET RECOMPENSE

Les participants à l'origine du ou des clichés sélectionnés gagneront l'immense gratitude de tous les membres du Collectif pour leur participation ! ils gagneront aussi la fierté d'être l'auteur des clichés qui serviront aux supports de communication du dit Collectif. Leur nom apparaitra sur tous les crédits photo.
Les gagnants seront informés des résultats lors de la prochaine réunion de restitution, soit la Réunion Restitution 5. S'ils ne sont pas présents, un mail leur sera envoyé.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

8. CONTACTS

Lison VEDY : lison.vedy@envirobatgrandest.fr

Etienne MAIRE : mairetienne@yahoo.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE COURRIEL .....@.....

TEL .....

DATE DE NAISSANCE ...../...../.....

JE SOUSSIGNÉ-E .....

- Souhaite participer au concours photo organisé par le Collectif Biosourcés Grand Est jusqu'au vendredi 30 avril 2021,
- Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions,
- Autorise le Collectif Biosourcés Grand Est à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition,
- **Certifie être adhérent-e à Envirobat Grand Est – ARCAD LQE pour l'année 2021 ou en avoir fait la demande pour l'année 2021.**

FAIT À .....

LE .....

SIGNATURE DU CANDIDAT
OU DE LA CANDIDATE

Bulletin à retourner avec votre ou vos clichés à lison.vedy@envirobatgrandest.fr ,
mettre en copie Etienne MAIRE : mairetienne@yahoo.fr ,
Jusqu'au vendredi 30 avril 2021.